



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 2 avril 2025

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

19

L'an deux mille vingt-cinq, au mois d'avril, le deuxième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

3

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 27 mars 2025, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

0

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 12 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Finances

2.1) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2024.

2.2) Vote du compte administratif de l'exercice 2024

À l'unanimité des membres présents et représentés (Marc JUNG absent lors du vote), le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le compte administratif 2024 de la commune.

2.3) Affectation des résultats de l'exercice 2024

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

- En réserves (R1068) pour 105 329,18 euros, repris en section d'investissement au budget primitif 2025,
- En report (R002) pour 600 000,00 euros, repris en section de fonctionnement au budget primitif 2025.

2.4) Fiscalité directe locale : vote des taux communaux 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De reconduire** pour 2025 les taux 2024 comme-ci dessous indiqués :

	Taux d'imposition communaux pour 2025
Taxe foncière bâti	28,30 %
Taxe foncière non bâti	59,36 %
Taxe d'habitation	11,82 %

- **De charger** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2.5) Subventions de fonctionnement aux associations : vote des montants 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés (Guy CASCIARI, Nicole BIEHLER, Dominique ABADOMA, Gauthier JUNG, Franck ROTH et Franck MORETTI absents lors du vote), le Conseil Municipal décide :

- **De valider** les attributions suivantes dans le cadre du budget primitif 2025, sachant que pour les associations sportives, la subvention versée au titre des jeunes licenciés tiendra compte du nombre de jeunes pour l'année en cours multiplié par 13,50 euros :

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	2024	2025
	MONTANT VOTÉ	MONTANT PROPOSÉ
ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE	16 672,00 €	13 829,00 €
AGIIR Florival -Football-Club	3926,50 €	3670,00 €
AGIIR - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
AGIIR - Jeunes licenciés	1552,50 €	1296,00 €
AGIIR - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
AGIIR - Entretien des locaux	1750,00 €	1750,00 €
Tennis Club d'Issenheim	1353,00 €	1312,50 €
TENNIS CLUB - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
TENNIS CLUB - Jeunes licenciés	729,00 €	688,50 €
TENNIS CLUB - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Tennis de Table d'Issenheim	467,50 €	494,50 €
TENNIS DE TABLE - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
TENNIS DE TABLE - Jeunes licenciés	67,50 €	94,50 €
Pétanque club d'Issenheim	624,00 €	624,00 €
PÉTANQUE CLUB - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
PÉTANQUE CLUB - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Cercle d'Echecs d'Issenheim	427,00 €	440,50 €
CERCLE D'ÉCHECS - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CERCLE D'ÉCHECS - Jeunes licenciés	27,00 €	40,50 €
Florival karaté do	562,00 €	521,50 €
FLORIVAL KARATE DO - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
FLORIVAL KARATE DO - Jeunes licenciés	162,00 €	121,50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Issenheim	759,00 €	813,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires	135,00 €	189,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	2024	2025
	MONTANT VOTÉ	MONTANT PROPOSÉ
Amicale des pêcheurs d'Issenheim	1 529,00 €	1 529,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - Taxes foncières	155,00 €	155,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS - 14 juillet orchestre	750,00 €	750,00 €
Chorale CONCORDIA	624,00 €	624,00 €
CHORALE CONCORDIA - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CHORALE CONCORDIA - Ordures ménagères	224,00 €	224,00 €
Association des jumelages d'Issenheim	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION DES JUMELAGES D'ISSENHEIM - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
Club philatélique d'Issenheim	400,00 €	400,00 €
CLUB PHILATÉLIQUE - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
UNC Issenheim	400,00 €	400,00 €
UNC ISSENHEIM	400,00 €	400,00 €
Association des résidents d'OSTEIN	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Association "Maison Saint-Michel"	3 000,00 €	400,00 €
ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle	2 600,00 €	- €
Amicale des Vétérans d'Issenheim	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	400,00 €	400,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle	400,00 €	400,00 €
D'luschtiga Wetzknuppa	0,00 €	400,00 €
D'LUSCHTIGA WETZKNUPPA - Subvention annuelle		400,00 €
Les Choristes entre Lauch et Bollenberg	0,00 €	400,00 €

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	2024	2025
	MONTANT VOTÉ	MONTANT PROPOSÉ
LES CHORISTES ENTRE LAUCH ET BOLLENBERG – Subvention exceptionnelle		400,00 €
Conseil de Fabrique	1 000,00 €	1 000,00 €
CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement	400,00 €	400,00 €
CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église	600,00 €	600,00 €
PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT	220 313,05 €	195 631,27 €
La Récré	193 000,00 €	168 706,00 €
LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis	2 138,00 €	2 138,00 €
LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH	3 028,00 €	3 028,00 €
LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte	94 560,00 €	81 770,00 €
LA RÉCRÉ - Subvention solde	93 274,00 €	81 770,00 €
Mairie - Animation	230,00 €	230,00 €
Participation communale BAFA	230,00 €	230,00 €
Champagnat	26 178,05 €	26 290,27 €
CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement	26 178,05 €	26 290,27 €
Coopérative scolaire	905,00 €	405,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE	152,00 €	152,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon	253,00 €	253,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention exceptionnelle projet chant - Mme Biehler	500,00 €	- €
PERSONNEL COMMUNAL	2 538,00 €	2 650,00 €
GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention	810,00 €	900,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle	1 728,00 €	1 750,00 €
ASSOCIATIONS ET VIE EXTRA-LOCALE	2 890,00 €	2 790,00 €
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle	150,00 €	150,00 €
CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle	100,00 €	100,00 €

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	2024	2025
	MONTANT VOTÉ	MONTANT PROPOSÉ
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle	340,00 €	440,00 €
ÉCOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER - Subvention annuelle	1 800,00 €	1 600,00 €
SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE DE GUEBWILLER ET ENVIRONS - Subvention annuelle	300,00 €	300,00 €
LES AMIS DE LA GENDARMERIE - Subvention annuelle	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE	100,00 €	100,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6 240,00 €	15 500,00 €
SITES HISTORIQUES DE MONACO	200,00 €	200,00 €
TEAM MOTO SPORT - Subvention exceptionnelle	800,00 €	1 000,00 €
ECOLE SAINTE MARIE - Classe verte 1 élève d'Issenheim	40,00 €	
AFAPEI des Papillons blancs - Subvention exceptionnelle	200,00 €	200,00 €
BARBERIO Loris - voyage boxe Thaïlande + Etats-Unis		500,00 €
TENNIS DE TABLE - Subvention exceptionnelle		1 200,00 €
AGIIR - Subvention exceptionnelle		1 200,00 €
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention exceptionnelle		500,00 €
LUSTIGA WETZKNÜPPA		500,00 €
LES CHORISTES ENTRE LAUCH ET BOLLENBERG – Subvention exceptionnelle		600,00 €
AFSEP (Sclérose en plaque)		100,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES enveloppe globale	5 000,00 €	9 500,00 €
TOTAL	248 653,05 €	230 400,27 €

2.6) Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement privés : vote des montants 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la subvention de fonctionnement de 26 290,27 € pour l'année scolaire 2024/2025.

2.7) Subventions de fonctionnement aux écoles publiques : vote des montants 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De valider les crédits scolaires comme suit au titre de l'exercice budgétaire 2025 :

1. Crédits fournitures scolaires

Section	€/élève	Effectifs	Crédits alloués
Élémentaire	30,00 €	140	4 200,00 €
Maternelle	30,00 €	115	3 450,00 €
		Sous-total	7 650,00 €

2. Crédits livres bibliothèque centre documentaire du Groupe Scolaire « les Châtaigniers »

Crédits alloués (forfait)	
Sous-total	320,00 €

TOTAL	7 970,00 €
--------------	-------------------

- De valider les propositions de crédits de fonctionnement des écoles comme suit :

- 7 650 euros au titre des fournitures scolaires à l'article 6067,
- 320 euros au titre des crédits livres bibliothèque à l'article 6065,

3. Frais de transport

Une prise en charge par la commune s'effectue dans la limite d'un transport aller/retour par classe et par année scolaire, étant précisé que si les crédits ne sont pas consommés au titre de l'année N, ils ne sont pas reportés en année N+1.

Les crédits seront versés, sur la base du coût réel, après l'envoi par la Direction du Groupe Scolaire les Châtaigniers, des justificatifs de paiement au service comptable de la commune.

Compte tenu de la nature et du montant des dépenses de transport de classes, il est proposé la répartition suivante au titre du budget primitif 2025 :

- 1 500 € de crédits pour les sorties piscine,
- 5 000 € pour les autres sorties scolaires,

Les dépenses correspondantes seront exécutées article 6248 du budget 2025.

- De valider la proposition suivante :

- 6 500 euros au titre des frais de transport à l'article 6248.

2.8) Vote du budget primitif 2025

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2025 de la commune tel qu'annexé.

3) Ressources humaines

3.1) Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025,

- **De décider** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens,

- **De prendre acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Établi à Issenheim, le 2 avril 2025.

**Le Maire
Marc JUNG**

